



Bulletin Municipal

« De pierres et d'arbres et d'eau
et la vie autrement »

EDITO

N° 39 – JANVIER 2024

2023 était une année à connotation creusoise. Mais pour notre commune, c'est une année bien triste qui s'achève, avec la disparition de cinq personnes. C'est ce que je retiendrais de ce millésime. Chacune à sa façon a écrit un petit bout de l'histoire de notre commune.

Notre municipalité a été touchée avec le départ de Monique Rapissat, deuxième adjointe. Luttant contre la maladie, elle fût absente durant de longs mois et c'est un conseiller Rémy Robin qui l'a suppléée pendant tout ce temps. Après son décès ce dernier à tout naturellement été élu à ce poste vacant. Nous avons redéfini les délégations et modifié les commissions communales.

Didier Babay n'était pas un élu, mais il faisait partie de la commission communale des listes électorales, il avait été nommé par le tribunal, et il était le représentant de ce dernier. Bien sûr j'ai aussi une pensée pour Odette Conort, Colette Alouis et Yannick Ronzeaud.

2023 aura également été marqué par le dérèglement climatique, les canicules, les restrictions d'eau, et le niveau extrêmement bas des nappes phréatiques et des cours d'eau. Cependant, les pluies abondantes de cette fin d'année, ont enfin permis à nos réserves souterraines de se remplir. Cette année, contrairement à l'an dernier, nous n'avons pas subi de prédation sur l'eau. C'est pour cette raison, que nous avons installé des boutons presseurs sur tous les robinets extérieurs.

Autre sujet d'actualité et qui concerne la fibre optique. Elle devait être installée pour la fin de l'année 2023 !!! Nous avons interrogé Orange, mais pour l'instant ils refusent de communiquer sur une date. La fibre est sur la commune, les armoires ont été installées ainsi que les chambres souterraines. Nous sommes toujours dans l'attente des branchements chez les particuliers et les professionnels. L'opérateur nous avait demandé en début d'année, de procéder à l'élagage en bordure des routes



pour l'implantation de poteaux, ce qui a été fait très rapidement.

Je profite de ces quelques lignes pour remercier tous les propriétaires qui ont réalisés ces travaux. C'est la preuve qu'il y a une véritable attente de la population, et en particulier des habitants de Pétilat, qui se trouvent dans la seule zone blanche de la commune.

Depuis l'arrêt pour longue maladie de l'employé communal, nous avons subi beaucoup de désagréments, avec les quatre personnes (à l'exception d'une) avec qui nous avons proposé des contrats à durée déterminée. Merci à Rémy qui en plus du management, a su se transformer à son temps perdu, parfois en employé communal, pour pallier les carences du salarié du moment.

Dans tous les corps de métier les recrutements sont actuellement difficiles, pour ne pas dire très difficiles. C'est la raison pour laquelle nous avons également beaucoup de difficulté à obtenir des devis. Les entreprises restent frileuses par le manque de main d'œuvre et de lisibilité avec l'inflation. Ce n'est pas facile de prévoir des chantiers à long terme, et nous en avons un exemple, avec le dossier du clocher de l'église.

Enfin je suis heureux et fier, de travailler avec cette équipe qui m'entoure. Ce groupe bouillonne d'idées, et sur certains sujets nous sommes des précurseurs. Certaines de nos idées ont été reprises par les communes voisines (récupérateur d'eau, deci, etc) ou voire comme pour le numérique par le département. L'état pour se couvrir nous oblige à rédiger un certain nombre de procédures, mais à chaque fois nous avons anticipé et ce, grâce à des personnes très impliquées dans la vie publique.

Pour résumer notre façon de travailler, je ferais mienne la réflexion de Harry Ford : « Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite ».

Je profite de ces quelques lignes, pour remercier toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce document, et toutes celles qui œuvrent pour la vie de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous une agréable lecture et une excellente année 2024. Je vous donne rendez-vous le samedi 20 janvier 2024 à partir de 18h30 pour la présentation des vœux de la municipalité et pour partager un moment de convivialité.

Je reste à votre disposition, et je vous renouvelle mes vœux chaleureux et sincères, pour cette nouvelle année, en y associant ceux du conseil municipal et du personnel communal.

Jean Paul BRIGNOLI

COMMISSION COMMUNALE EN CHARGE DES TRAVAUX

Travaux réalisés en 2023

4360,40€ Nettoyement de parcelles plantations de douglas.

742,73€ Achat équipement et divers salle polyvalente.

654,00€ Achat d'une débroussailleuse.

6140,78€ Mise aux normes électriques salle polyvalente.

1555,01€ Eclairage public.

1046,50€ Assistance technique ONF.

2433,05€ Achat d'un radar pédagogique.



11040,00€

Achat d'une épaveuse.

1200,00€

Achat d'un groupe électrogène.

588,89€ Achat d'un PC portable.

559,10€ Travaux électriques stade.

3741,94€ Mise aux normes éclairage du stade (leds).

453,84€ Borne anti-bélier inox + aménagement carrefour.



423,60 Achat d'un brûleur à végétation.

877,30€ Achat d'un drapeau « commune de Peyrabout » pour les cérémonies.

154,80€ Achat de plaques signalétiques



Notre monument aux morts a également été rafraîchi au karcher et repeint intégralement des grilles jusqu'aux plaques grâce au dévouement de Rémy Robin avec l'aide de l'employé municipal présent à ce moment-là.

Travaux restant à réaliser et budgétisés en 2023 :

Travaux de couverture de la sacristie.

Aménagement de la cuisine de la salle polyvalente (dossier accessibilité).

Travaux de point à temps sur les routes

Travaux 2024

Le programme des travaux pour l'année 2024 n'est pas à ce jour arrêté. Concernant le dossier accessibilité, il n'est toujours pas finalisé, il nous reste encore la cuisine de la salle polyvalente à finir d'aménager.

Nous avons toujours autant de difficultés pour obtenir des devis pour la réfection du clocher de l'église.

Nous prévoyons de faire réaliser des travaux d'élagage sur la C3 allant de Peyrabout au village du Faux. Chaque riverain va recevoir un courrier dans le courant du mois de janvier.

COMMISSION COMMUNALE NATURE ET PATRIMOINE

Nous avançons sur le tracé de nos itinéraires de randonnées. Des planches de châtaignier, ont été achetées à la scierie de St Michel de Veisse.

Elles ont été découpées en forme de flèches, pour ensuite, les faire graver par un professionnel. Les gravures doivent se faire en début d'année 2024, et nous devons les peindre, par la suite, suivant le circuit correspondant.

-B3V de couleur verte pour (**Boucle des 3 Villages**)

-BDP de couleur bleu pour (**Boucle De Pétillat**)

Au début de l'automne, nous avons reçu la visite de l'archiviste départemental pour l'inspection décennale. En plus de sa mission, il est venu nous renseigner, et nous conseiller pour organiser notre local où sont stockés les anciens documents de la commune.

Nous avons dû tout sortir de cette pièce, et reclasser à nouveau ces archives. Un bon tri a été effectué, sous la houlette de ce dernier. Des documents de notre patrimoine, ont pu être découverts, tels que notre ancienne salle polyvalente dans des préfabriqués, des souvenirs de l'école communale fermée en 1961....et bien d'autres documents liés à notre petite cité.

Nous pourrions envisager, de présenter certains documents lors d'une manifestation communale.

COMMISSION ANIMATION



Nous avons débuté l'année 2023 autour du pot de l'amitié à l'occasion des vœux de la municipalité le 14 Janvier.

Le 4 Mars 2023, l'opération « Nettoyons la nature » s'est déroulée par un temps froid et ensoleillé au village du Faux. Le fossé de la route est un véritable cimetière à ordures. Nous avons retrouvé carcasses de voitures, bouteilles en verre, sacs plastiques entreposés là depuis certainement plusieurs dizaines d'années. Le travail est loin d'être achevé alors donnons-nous rendez-vous le 9 Mars 2024 pour continuer ce nettoyage.



Le 26 Mai 2023, la fête des voisins a permis d'échanger autour des plats apportés par chacun d'entre nous. Cette année, notre commune a été durement touchée par la maladie et le décès de Peyrabouaud(es) très présents à chacune de nos manifestations. Aussi, un certain « vague à l'âme » flottait dans l'air cette soirée-là. En pensant à eux, donnons-nous rendez-vous en 2024 pour que perdure cette fête dans la convivialité et la bonne humeur.

Le 17 Juin, la commune a accueilli « l'enfer vert », avec plus de 800 participants sur notre stade et ses alentours. Ce site est remarquable pour cette manifestation avec notamment l'étang situé juste à proximité. En



vert », avec plus de 800 participants sur notre stade et ses alentours. Ce site est remarquable pour cette manifestation avec notamment l'étang situé juste à proximité. En

2024, c'est encore à Peyrabout que se tiendra cet évènement convivial au sein de notre commune.

Comme chaque année, le 8 mai et le 11 novembre, les communes de Sainte Feyre, La Saunière et Peyrabout ont commémoré ensemble la Victoire de la seconde guerre mondiale et l'Armistice de 1918.

Fin décembre, la municipalité offrira un panier gourmand à chaque habitant de plus de 70 ans.

Le samedi 20 janvier 2024, la municipalité vous attend nombreux à la salle polyvalente pour les vœux de la nouvelle année.

COMMISSION SECURITE

La commission sécurité a été très active en 2023, puisqu'elle s'est réunie à treize reprises, sachant qu'il n'y a pas eu de réunion aux mois de juillet et août, pour élaborer le plan communal de sauvegarde (PCS).

Qu'est-ce qu'un plan communal de sauvegarde ?

« En France c'est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques (présents et à venir, par exemple liés au changement climatique) sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet(e) du département) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, la protection et le soutien de la population au regard des risques. »

Ce document s'il est obligatoire pour certaines communes, il va bientôt le devenir pour l'ensemble des EPCI (établissement public de coopération intercommunale). Il sera actualisé tous les ans, et vous en avez sûrement entendu parler lors des feux de l'été, ou dernière

rement avec les inondations dans le nord de la France.

Ce travail a demandé beaucoup d'assiduité et de labeur, pour tous les participants de la commission.

Radar pédagogique

Ce projet s'est concrétisé avec l'achat d'un radar pédagogique solaire. Il est actuellement installé **provisoirement** dans le bourg, sur la RD3. Un socle en béton est en cours de fabrication avec l'appui, les conseils et l'aide de Michel Tixier. Ainsi, il pourra être déplacé, à la demande, sur l'ensemble de la commune, en fonction des besoins.

Dérèglement climatique

« Les tendances de l'évolution du climat

L'évolution du climat se manifeste sous différentes formes :

Une hausse des températures moyennes

D'après Météo France, les températures moyennes augmentent d'environ + 0,3°C chaque décennie. En 2022, la température moyenne en France a atteint 14,5°C, soit + 2,7°C par rapport à la « normale ».

Des sécheresses plus longues et plus intenses

La ressource en eau a déjà diminué en moyenne de 14% en 20 ans et la période de sécheresse « estivale » devrait s'allonger de 10 à 25 jours sur l'ensemble du territoire d'ici 2050.

Un dérèglement du régime pluviométrique

Si la pluviométrie annuelle ne devrait que peu évoluer, la répartition des pluies tend à se déséquilibrer. Les pluies hivernales seront plus fortes et les pluies estivales plus rares. Cela favorisera les épisodes d'inondations en hiver et les fortes sécheresses en été.

Des aléas climatiques extrêmes plus fréquents

Vagues de chaleur, sécheresses extrêmes, incendies, tempêtes, grêles : tous ces phénomènes de plus en plus observés, tendent à s'amplifier sur l'ensemble du territoire ».

Prévention et risques

Depuis Mars 2023, la Creuse et notre commune ont été placées en vigilance sécheresse. Tout au long de l'été la situation s'est aggravée. Les niveaux des cours d'eau,

des eaux souterraines, des nappes phréatiques et des petits ruisseaux n'ont cessé de baisser. De vigilance nous sommes passés à « alerte renforcée » puis « état de crise » faisant évoluer le niveau des restrictions.

Si aujourd'hui, les cours d'eau sont repassés au-dessus des seuils d'alerte grâce aux pluies régulières et abondantes, notre effort en matière de consommation d'eau ne doit pas se relâcher.

Ces périodes de sécheresse sont favorables au départ d'incendie. Jusqu'à présent nous avons été épargnés, mais l'entretien et le débroussaillage pourrait devenir une obligation (comme dans certains départements) pouvant faire l'objet d'une verbalisation (Article L131-10 et suivants du Code Forestier). Si le nettoyage de l'espace communal revient à la commune, celui aux abords des habitations et des propriétés privées relève de la responsabilité de chacun d'entre nous. Ces nettoyages permettent de prévenir des départs d'incendie qui peuvent détruire nos maisons, la faune et la flore.



En débroussaillant, on valorise une propriété par modification de l'impact visuel. On favorise la diversité des êtres vivants par création de milieux différents de la forêt. On augmente la variété des espèces végétales en ouvrant des espaces de lumière.

Mais, une fois le débroussaillage effectué et

COMMISSION NUMERIQUE

Mise à jour du site internet

La commission travaille régulièrement sur l'élaboration du site web de la commune, avec l'aide précieuse de Johan Laroche, qui est l'administrateur ainsi que le créateur du site. En effet il s'agit de publier les différents documents mis à la disposition de tous (les comptes rendus de réunion de conseil municipal par exemple) de partager des informations sur les différentes manifestations à venir ainsi que « réparer » les liens cassés qui vous emmène vers les différents sites extérieurs (sites du gouvernement afin d'effectuer vos diverses démarches, site de location des gîtes locaux ...). Nous travaillons régulièrement sur ce site afin de rendre vos recherches plus fluides. Sur la page d'accueil en bas, il y a une rubrique qui s'intitule : « Newsletter » il faut cliquer sur « S'abonner » c'est gratuit. Il faut saisir son adresse mail, et à partir de là la commune pourra vous informer des nouvelles dès que nous serons suffisamment nombreux.

Mise à jour de l'informatique de la mairie

Le système informatique de la mairie n'est plus tout jeune et une mise à niveau de l'équipement s'impose afin que notre secrétaire puisse travailler dans de bonnes conditions. Nous avons évoqué le possible remplacement du matériel mais nous réfléchissons aussi à une mise à jour des différents périphériques afin d'optimiser au mieux le système pour un coût amoindri.

Installation d'une boîte aux livres.

Nous avons aussi évoqué la possibilité d'installer une boîte aux livres dans le local de la bascule au niveau de l'église. Ce projet s'éloigne du numérique, mais comme dans un pc, un bouquin peut accueillir une multitude d'informations qui peuvent être partagées ...donc quoi de mieux qu'un lieu de partage convivial au sein de notre commune ?

Prenons Date pour 2024

20 janvier : Vœux de la municipalité,
9 mars : Opération nettoisons la nature,
avril : Pâques des enfants, organisé par PEF,
8 mai : Cérémonie de commémoration de 1945,
9 juin : Elections Européennes,
22 juin : l'Enfer vert au stade de Peyrabout,
juillet : Messe à Peyrabout (Sainte Madeleine),
7 septembre : cérémonie du bois du Thouraud,
29 septembre : Vide-greniers,
11 novembre : Commémoration armistice de 1918.

les arbres taillés, que faire de nos déchets ? Les brûler est interdit toute l'année et à partir de Janvier 2024, les déchetteries n'accepteront plus les déchets organiques. Il va falloir s'organiser :

La taille de la haie ou d'un arbre aura peut-être laissé un espace pour entreposer du bois mort qui attirera des espèces vivantes utiles au jardin. Le processus de décomposition des déchets humides entassés en plusieurs couches dans un coin du jardin (compostage), fera le bonheur de micro-organismes capables de nous fournir un terreau pas cher.

Les feuilles d'automne sont un excellent paillis peu onéreux et enrichissant les sols. La tonte de la pelouse peut se faire selon un mode « mulching » qui évitera l'accumulation d'herbe dans le bac de la tondeuse.

Bien sûr, vos élus commencent à réfléchir sur la meilleure façon de gérer nos déchets verts. Mais avant d'envisager des solutions collectives essayons de faire preuve de civisme et de bon sens.

NB : Pour toute demande d'attestation de la part de votre assurance suite à un sinistre « provoqué par les sapeurs-pompiers », vous pouvez télécharger le formulaire sur le site de la commune dans l'onglet « vie pratique ».

Soyons vigilants, la sécurité reste l'affaire de tous.

COMMISSION SIGNALISATION



Les plaques avec le nom des rues, ont été apposées aux divers emplacements repérés par vos élus, avec l'aide parfois de personnes référentes.

Pour faciliter l'accès aux étangs pour les pompiers, des panneaux



DECI (défense extérieure contre l'incendie) ont également été mis en place.

Des panneaux directionnels pour mieux repérer la salle polyvalente, le stade, et les villages ont aussi été installés. Il nous reste encore 5 plaques à poser (1 au Faux et 4 à Pétilat). Elles seront installées au début de l'année 2024.

Comment trouver des aides financières pour vos travaux de rénovation énergétique ?

S'y retrouver dans les aides relève souvent du parcours du combattant !

RENOV23 est un service neutre, gratuit et indépendant qui vous conseillera au plus juste sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Depuis janvier 2021, la plateforme est opérationnelle et elle accompagne les habitants du territoire dans leur projet de réhabilitation.

Ces aides financières dépendent de la nature des travaux engagés et du niveau de ressource du ménage. Les aides sont ouvertes à l'ensemble des propriétaires qu'ils occupent le logement à rénover ou qu'ils le louent.

France Rénov a développé une plateforme en ligne sur le site : france-renov.gouv.fr

Attention : pour obtenir une aide financière, il est impératif de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) et de constituer son dossier avant toute signature de devis préalable.

La mention RGE est une reconnaissance accordée par les pouvoirs publics et l'ADEME à des professionnels du secteur du bâtiment et des énergies renouvelables engagés dans une démarche de qualité.

Retrouvez l'ensemble des professionnels RGE sur l'annuaire en ligne :

france-renov.gouv.fr/annuaire-rge

Contact 05.55.51.03.39 ou renov23@sde23.fr

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Toutes remarques et/ou suggestions sont les bienvenues.

Vous pouvez participer à ce journal en soumettant des articles, des photographies ou tout simplement des idées de rubriques.

N'hésitez pas à contacter vos élu(es), ou prendre contact avec la mairie par téléphone au 05 55 81 10 60 ou par Mail

mairie.peyrabout@wanadoo.fr ou

mairie@peyrabout.fr

RÉCOLTE DES SAPINS DE NOËL DANS VOTRE COMMUNE

10^e édition

10 ANS QU'EN HIVER, ON BROIE DU VERT !

De janvier à février, sur votre commune, venez déposer votre sapin pour lui donner une 2^{ème} vie !

- * sapins nus, sans décoration, sans emballage, pot, neige artificielle...
- * sapins naturels uniquement

OÙ ET QUAND DÉPOSER MON SAPIN ?

Sur le parking du stade à partir de la mi-janvier

RÉSERVÉ AUX SAPINS

En dehors de l'opération, vous pouvez aussi déposer votre sapin en déchèterie (avec les autres déchets verts).

*Les sapins seront collectés par la commune et broyés par Evolis 23. Le broyat obtenu sera utilisé par la commune ou par Evolis 23 pour une gestion éco-responsable des espaces verts et le bon fonctionnement des composteurs collectifs du territoire.

Ligne Info Déchets
relationusagers@evolis23.fr
05 55 89 86 06
www.evolis23.fr

Trébois
Nouvelle-Aquitaine
MAYANNE
évolis 23
SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL

Récupération des coquilles en déchèteries

Cette année, les habitants du territoire d'Évolis 23 (particuliers et professionnels) peuvent à nouveau valoriser leurs coquilles tout en allégeant leurs poubelles ! En effet, en cette période de fêtes, Evolis 23 récupère les coquilles d'huîtres et autres coquillages.

Durant trois semaines, du 26/12/23 au 15/01/24 inclus, des bacs spécifiques seront disposés sur **toutes les déchèteries d'Évolis 23**.

Sont acceptées uniquement les coquilles vides sans emballage, ni film plastique.

Ces coquilles seront broyées et mélangées avec le broyat de déchets verts pour être valorisées en co-compostage auprès d'un agriculteur partenaire.

Coquilles acceptées :

Rapportez-moi en déchèterie !

du 26 décembre 2023 au 15 janvier 2024

Maintenant, valoriser vos restes de coquillages, c'est pas la mer à boire !

• Huîtres, moules, St-Jacques, bulots, bigorneaux, escargots...

Tout autre déchet sera refusé dans le cadre de cette opération, et en particulier :

- Eléments plastiques et emballages : les sacs, les bourriches, les ficelles plastiques pour emballer les bourriches, les sachets de serviettes désinfectantes, les rince-doigts, les étiquettes.

L'année dernière, c'est plus de **2 tonnes de coquilles** qui avaient ainsi pu être récupérées et valorisées ! Record à battre !

N'oubliez pas, les déchèteries d'Evolis 23 sont accessibles sur présentation de la carte d'accès Evolis 23.

Plus d'informations sur : www.evolis23.fr.

INFOS COMMUNALES OU LA VIE DE LA COMMUNE COMME ELLE VA

L'Etat Civil

- Nouveaux habitants

M Jérémy Pasini au Bourg,
M Mathieu Germain et Mme Ludivine Vicharette au Bourg,
M Stéphane Huneau à Pétillat,
M Christian Trévisan à Pétillat,

- Naissances :

Octavia, Murielle, Aimer Ledur le 25 janvier 2023,
Elyna, Yolande Blanc-Verreken le 28 mai 2023,
Louis, Joseph, William Germain le 02 octobre 2023,

- Décès :

M. Didier Babay le 12 mai 2023,
Mme Monique Rapissat le 12 juin 2023,
Mme Colette Alouis le 12 août 2023,
Mme Odette Conort le 26 août 2023.

Activités commerciales, artisanales, libérales et agricoles

- AOUDJANE Eric « ELERIC » au Faux : Electricité Générale – Dépannage 7/7,
- BORD Céline à Pétillat : infirmière : 06.65.34.36.89,
- BOUEYRE Alexandre au bourg : infirmier, 06.65.34.36.89,
- DEBROSSE Eric à Pétillat « Creuse Café » distributeur de boissons,
- DIABONE Christian au Faux : apiculteur « La Reine de Pique ».

- FRAISSE Pascal à Pétillat « CYCLINOV » fabricant de cycles et accessoires,
- GAEC CAILLAUD au bourg : élevage bovin.
- HUNEAU Stéphane : à Pétillat menuiserie, agencement intérieur,
- LACROUX Karine au Faux : assistante maternelle,
- LAUMOSNE Elise « PEPITELA » au bourg : création et vente de bijoux,
- SPRAGUE Martin au bourg : travaux de maçonnerie,

Colombarium



Le Colombarium de notre commune dispose de niches libres pour accueillir les urnes cinéraires.

Pour obtenir une concession vous êtes invité à en faire la demande à la Mairie. Chaque

emplacement est concédé pour une durée de 30 ans (durée pouvant être renouvelée).

La contribution est de 600 euros.

Concession au cimetière

La tarification d'une concession perpétuelle au cimetière de 2,50 x 2,75 mètre est de 100,00 € + 25,00 € de frais d'enregistrement à la perception.

Extincteurs

Dans chaque village, un extincteur, libre d'accès, est en cas d'urgence à la disposition des habitants :

- Le Faux, chez Didier Roger,
- La Ruade, à la fontaine proche du lavoir,
- Pétillat, chez indivision Bord,
- Le Bourg, dans le hall d'entrée du logement communal.

Défibrillateur

En cas de nécessité, un défibrillateur est disponible dans le hall d'entrée du logement communal, à côté de la mairie.

La municipalité s'est dotée d'un deuxième défibrillateur portatif destiné aux associations et à tout ce qui concerne l'évènementiel.

Cérémonie pour les 80 ans du bois du Thouraud

Pour commémorer les 80 ans du massacre du bois du Thouraud, une cérémonie était prévue sur place devant le monument à 10h30 le jeudi 7 septembre 2023. Le rassemblement se faisant devant la stèle, sur le petit parking situé à l'entrée du bois, et se trouvant sur la commune de Peyrabout, alors que le monument aux morts, est lui situé sur la commune de Maisonnisses.

Pour la première fois, le visage d'un jeune, mort en déportation après avoir été fait prisonnier, a été dévoilé ce jour-là. Il s'appelle Robert Van Den Eden. Sa photo a été retrouvée par Nathalie Perrier, membre de l'association pour la mémoire des victimes du bois du Thouraud.



C'est la seule photo qui manquait parmi les douze victimes.

La cérémonie aura été marquée par la présence, inédite, d'un officier américain, car l'une des victimes était un jeune franco-américain. Son père avait combattu avec l'armée américaine pendant la première guerre mondiale et était tombé amoureux d'une creusoise.

Une conférence sur le massacre du bois du Thouraud a aussi eu lieu le samedi 9 septembre avec les historiens auteurs du livre « Le massacre du bois du Thouraud » aux éditions « La geste ». L'ouvrage permet d'éclairer l'identité des victimes et des responsables, mais aussi de préciser le déroulé du massacre. Longtemps, il s'est raconté que c'était une opération de la Wehrmacht, mais le livre met en évidence qu'en réalité elle a été préparée par la Gestapo de Limoges. Ils ont fait appel aux parachutistes allemands qui étaient en entraînement au camp militaire de La Courtine pour servir de bras armé à la Gestapo.

Alors que les armes rugissent aux portes de l'Europe, en Afrique et dans la bande de Gaza il est important de perpétuer la mémoire et de rappeler aux jeunes générations que l'équilibre est très précaire entre les différents peuples et qu'il ne faut jamais succomber au populisme.

**La commune de Peyrabout a adhéré au
01/01/2023 à cette association**

**L'association met à la disposition des
personnes de plus de 60 ans** et ou
handicapées, habitant le canton d'Ahun, les
services suivants :

- **Des petits travaux de jardinage** : tonte, taille
de haies, des arbres et débroussaillage,
entretiens massifs de fleurs, cueillette de fruits
et légumes, rangement du bois de chauffage,
etc...). Les tarifs sont : sans utilisation de
matériel 20€ de l'heure ; avec tondeuse ou
petit matériel 25€ de l'heure ; avec tondeuse
autoportée 36€ de l'heure ; forfait
déplacement 6€...

- **Des travaux de petit bricolage** : changer une
ampoule, remplacer un joint, fixer une
étagère, poser un lustre ou des rideaux,
monter des petits meubles livrés en kit,
installer avertisseurs de fumée, barre d'appui.
Les tarifs sont : 20€ de l'heure majoré de 6€
de forfait déplacement.

- **La livraison de repas à domicile** : 9,80€ le
repas. La livraison est effectuée les lundi,
mercredi et vendredi. Le repas froid, à
réchauffer, est composé ainsi : entrée,
viande/poisson et légumes, fromage ou
laitage, dessert + potage pour le dîner. Un
menu à choix multiples vous est proposé
chaque semaine, ainsi que des repas de
régimes (sans sucre, sans sel, sans sauce
ajoutée) ou mixés à 11,20€. Vous pouvez
commander de 1 à 7 repas par semaine en
prévenant au moins 48 h à l'avance.

Avantage fiscal : vous bénéficiez d'une
réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt si
vous n'êtes pas imposable. Il correspond à
50% des dépenses. Pour les repas, les
dépenses prises en compte sont limitées aux
frais de livraison, pour les travaux de
bricolage, elles sont plafonnées à 500€/an
et pour les travaux de jardinage à 5000€/an.

**Vous pouvez contacter le service de soutien
du Donzeil au 05 55 64 19 79** ou par internet,
à l'adresse : soutiendomicile@yahoo.fr

L'adhésion à l'association est de 20€ par an.

**Ps : il s'agit des tarifs 2023, au jour de la rédaction
de cet article nous n'avons reçu pas les tarifs 2024**

L'Agglo une intercommunalité engagée à :

Préparer le territoire aux enjeux de demain

L'Agglo garantit à ses habitants la pleine et
entière disponibilité de ses ressources :

Eau : l'agglo investit pour lutter contre les
fuites, récupérer des eaux de pluie, sécuriser
et réhabiliter des équipements, renforcer
l'interconnexion des réseaux, et assurer la
collecte, le traitement et l'élimination sécurisée
des eaux usées.

Electricité : L'agglo s'engage à tendre vers
l'autosuffisance électrique avec comme objec-
tif de produire autant d'électricité que le terri-
toire en consomme. Elle est à l'origine de la
création en 2021 d'un parc photovoltaïque qui
représente aujourd'hui 11% de la consomma-
tion d'électricité du territoire, et elle encourage
la rénovation énergétique des bâtiments.

Favoriser la création d'activités et d'emplois

La création d'un pôle de développement éco-
nomique et touristique au Centre Ressources
Domotique de Courtille, le soutien financier et
sur le terrain, à travers un accompagnement
au développement, comptent parmi les ac-
tions très concrètes que l'Agglo déploie en
direction des entreprises.

Mieux vivre sur son territoire

Pour renforcer la qualité de vie sur le territoire,
l'Agglo propose des places en crèches, déve-
loppe des mobilités plus douces et durables,
revalorise les quartiers prioritaires en luttant
contre les inégalités et la pauvreté, et
s'attache, enfin, à donner à tous un égal ac-
cès à la culture et à la nature.

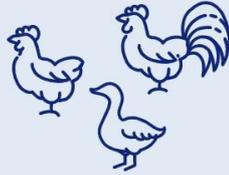
Être à l'écoute des habitants

Pour apporter les bonnes réponses aux réels
besoins des citoyens, l'Agglo leur donne ren-
dez-vous à la Quincaillerie, un lieu d'échange
participatif ouvert à tous, et s'engage en fa-
veur de la concertation citoyenne.

**RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ
POUR LUTTER CONTRE
L'INFLUENZA AVIAIRE
DANS LES BASSES-COURS**

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes** :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
 Arrêté du 24 février 2006 - www.legifrance.gouv.fr

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.

 **Si une mortalité anormale est constatée**
 Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

**Brûlage des déchets verts
Interdiction**

**ARRÊTEZ
DE VOUS
ENFLAMMER !!**

 **À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT***

**UNE PRATIQUE
POLLUANTE POUR
L'ENVIRONNEMENT
ET TOXIQUE
POUR LA SANTÉ**

LES DÉCHETS VISÉS :
 tontes de pelouse,
 taille de haies,
 feuilles mortes,
 résidus d'élagage...

**PARTICULIERS,
COLLECTIVITÉS,
ENTREPRISES.**

DES SOLUTIONS EXISTENT :
 compostage,
 broyage et paillage,
 tonte mulching,
 apport en déchèterie

* Le brûler, vous ?
 Selon le Décret n° 2017-1000 du 27 septembre 2017 relatif à la lutte contre la pollution de l'air et à la sécurité des brûles, les brûles de déchets verts sont interdits à l'air libre.



Carte d'identité

Depuis le 15 mars 2017, les demandes de cartes d'identité ne peuvent plus être déposées à la Mairie de Peyrabout mais dans une commune équipée du dispositif de recueil. Les communes les plus proches sont : Ahun, et Guéret.

Les usagers peuvent choisir de remplir en ligne une demande de carte d'identité : (<https://passeport.ants.gouv.fr>), avant de se présenter au guichet afin de gagner du temps. **Il est toutefois conseillé de prendre rendez-vous avant de s'y rendre.**

Recensement journée défense et citoyenneté



Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16ème anniversaire et dans les trois mois suivants à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : <http://www.mon-service-public.fr>.

PARCOURS DE CITOYENNETÉ
3 étapes obligatoires

- 1**
L'enseignement de défense
 (classes de 3^e et 1^{re})
- 2**
Le recensement à 16 ans en mairie
 ou en ligne pour certaines communes (www.service-public.fr)
- 3**
La Journée Défense et Citoyenneté
 (www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).


MINISTÈRE DES ARMÉES

SGA
 Secrétaire général pour l'Administration

ENTENTE SPORTIVE PEYRABOUT LA SAUNIÈRE



Saison 2023 /2024

Avant de parler de notre saison sportive, au nom de tout le club, joueurs et dirigeants, nous souhaitons honorer la mémoire de trois personnes qui nous ont quittées au cours de ces derniers mois.

- Monique Rapissat était la trésorière de notre association depuis plusieurs années. Elle nous a quitté au mois de juin.

- Didier Babay, a été tour à tour joueur jusqu'à un âge de vétéran confirmé au-delà de ses 60 printemps. Rattrapé par l'âge, il a suivi sa passion en consacrant son éternelle énergie de bénévole au bureau et devenant président. Polyvalent il a été arbitre de champs ou arbitre de touche, et toujours présent pour l'entretien des infrastructures (traçage du terrain, piégeage des taupes etc...). Il faisait partie de la première équipe, en tant que joueur, lors de la création du club en 1985. Il nous a quitté au mois de mai. La contribution de sa famille ne sera jamais assez louée. Nous vous rappelons par ailleurs que son beau-père Raymond Rapissat a été le donateur foncier, qui a offert à la commune de Peyrabout les parcelles sur lesquelles nous jouons et dont le stade porte maintenant son nom.

- Yannick Ronzeaud un ancien joueur et bénévole du club parti lui au mois de décembre 2022.



Depuis la relance du club, nous n'avons jamais eu autant de licenciés, 36 à ce jour dont 27 joueurs. Cette saison nous avons accueilli 12 nouvelles recrues, et deux sponsors, qui nous ont offert un nouveau jeu de maillots.

Actuellement à l'issue de cette première



phase de brassage, et après 8 journées de championnat, l'équipe est première de sa poule en département 4, avec 6 victoires, 1 défaite et 1 match nul. Ce qui nous permet d'accéder au niveau supérieur. Dès le mois de



janvier 2024, nous allons évoluer dans la poule d'accèsion au championnat catégorie départemental 3. A ce jour nous ne connaissons ni nos futurs adversaires, ni le prochain calendrier des matchs. Dès qu'il sera connu nous le ferons publier sur le site de la commune.



Le samedi 25 novembre nous avons organisé à la salle polyvalente de Peyrabout, une soirée « pot au feu », à laquelle ont participé plus d'une quarantaine de convives.

L'Entente Sportive Peyrabout-La Saunière joueurs et dirigeants vous souhaite de bonnes fêtes et une excellente année 2024. Nous espérons que vous serez nombreux à venir nous supporter lors des prochaines rencontres.

Jordan Tixier

Président de l'Entente Sportive Peyrabout-La Saunière.

ASSOCIATION « PEYRABOUT EN FÊTE »

Comité des fêtes

Présentation de l'Année 2023

Fête de Pâques

Au mois d'avril nous avons organisé Pâques des voisins. Le soleil fût de la partie et a égayé cette journée, permettant aux enfants de la commune de faire la chasse



aux œufs dans les rues autour de l'église. Nous avons conclu par un repas entre voisins, à l'intérieur du garage communal, dans la bonne humeur et la convivialité pour le plus grand plaisir de tous.

Fête de la musique

Nous avons prévu d'organiser la fête de la musique fin juin que nous avons malheureusement dû annuler par manque de temps et de moyens.

Vide grenier



Notre vide grenier annuel a eu lieu le dernier dimanche de septembre

comme à son habitude. Le temps était ensoleillé et une cinquantaine d'exposants ont fait le déplacement afin de présenter leurs stands. Nous remercions la municipalité de La Saunière qui a eu l'amabilité de nous prêter son barnum, afin que l'on puisse installer notre buvette et notre stand de restauration. Nous remercions également tous nos bénévoles qui comme à leur habitude se sont investis et ont fait partager leur bonne humeur à tout le monde. Il y a eu du passage et nous avons passés une agréable journée. En espérant

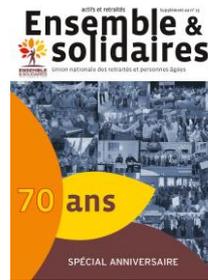
que notre prochaine édition soit tout aussi réussie.

Le comité des fêtes est à la recherche de personnes motivées qui aimeraient faire perdurer les animations dans notre jolie commune. N'hésitez pas à vous manifester à la mairie si vous êtes intéressés.

Toute l'équipe de PEF vous souhaite une excellente fin d'année et de bonnes fêtes.

Thomas GIRAUD

UNRPA SECTION LEPINAS-PEYRABOUT



Au cours de l'année 2023, nous avons organisé diverses activités avec nos adhérents.

A savoir :

Janvier : assemblée générale suivie d'un goûter à la salle des fêtes de Lépinas.

Avril : repas de printemps à la salle polyvalente de Peyrabout.

Mai : traditionnelle foire aux plants au bourg de Lépinas. Nous avons accueilli également la chorale de SI N'Chantavan, (chants, musiques et danses de chez nous).

Juin : très agréable journée au parc Oriental de Monlévrier.



Août : exposition de peinture à la salle polyvalente de Peyrabout avec la participation de l'atelier de peinture de Pontarion.

Octobre : repas d'automne au restaurant « Le Viaduc » à Busseau sur Creuse.

Décembre : un repas paëlla est prévu à la salle polyvalente de Peyrabout.

Merci aux membres du bureau et à notre chaleureux public, Nous vous invitons à nous rejoindre.

Yvette Suchaud

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉE



Cette saison 2022/2023 a été particulièrement et malheureusement marquée par le décès de deux de nos chasseurs sociétaires en la personne de Yannick Ronzeaud fin 2022, et de Didier Babay au printemps dernier. Ils furent respectivement président pour Yannick, membre du conseil d'administration de L'ACCA et trésorier de L'AICA de la source de la Gartempe durant de nombreuses années pour Didier.

Une pensée émue pour ces deux "personnages" qui ont participé activement avec courage et dévouement à chacune des manifestations favorisant le bon fonctionnement de cette association.

Voici la composition actuelle du bureau de L'ACCA.

Président : Daniel Roumilhac

Secrétaire : Claude Giraud

Trésorier : Christophe Auclair

Membre : Fabrice Ricard

De nouvelles élections sont prévues au 1er semestre 2024 pour la réélection de l'ensemble du bureau pour une durée de 3 ans.

Bilan 2022/2023 :

Petit gibier : lâcher de 40 faisans de tir en 4 fois sur le dernier trimestre 2023.

Bécasses : très bonne saison pour les amateurs de cette chasse.

Palombes : particulièrement abondantes, de très gros passages ont fait le bonheur des tireurs de l'oiseau bleu.

Gros Gibier : 16 sangliers ont été prélevés dont deux animaux de plus de 50 kg et quota atteint avec 18 chevreuils.

Notre association comptait pour la saison 2022/2023 vingt adhérents dont cinq adhérents hors AICA.

Pour la saison 2023/2024, l'effectif passe de 20 adhérents à 19, (dont 1 premier permis).

Formation décennale.

Cette formation étant obligatoire, une cession a été organisée début 2023 par L'AICA à la salle polyvalente de St Yrieix les Bois. Cette formation a pour but de sensibiliser

les chasseurs aux règles de sécurité afin d'éviter au maximum tous risques d'accidents. Quatre adhérents de Peyrabout étaient présents.

D'autre part, en date du 21/12/2022 a été organisé par L'AICA, un stage de "Prévention et secours civiques de niveau 1", auquel J-L Giraud et moi-même avons participé. Celui-ci s'est déroulé sur une journée à la salle polyvalente de la Saunière.

Enfin, le conseil d'administration de L'ACCA tient à remercier l'ensemble du conseil municipal pour le versement d'une subvention de 100€, et de toujours prendre en compte notre souhait, afin que des locaux nous soient attribués sur le territoire de notre commune.

A l'aube de cette nouvelle année, toute l'équipe de notre association vous présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2024.

Daniel Roumilhac

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DE CHASSE AGRÉE

Des nouvelles de l'AICA « la source de la Gartempe »

Je ne peux commencer mon propos sans avoir une pensée pour 3 personnes qui ont



marqué la chasse dans notre secteur. Yannick Ronzeaud tout d'abord, parti bien trop tôt, personnage que l'on n'oublie pas. Bourry, comme tout le monde l'appelait, était pour moi non seulement un ami, un compagnon de chasse, mais c'était aussi le petit garçon qui, dès son retour de l'école puis du collège, venait chaque soir à la maison. Il a été président de l'ACCA de Peyrabout et membre du con-

seil d'administration de l'AICA pendant de nombreuses années.

Jeannot COTTAZ ensuite, membre du CA de l'AICA sans discontinuer de 1979 à 2009. Il en a été le président de 2001 à 2005. Chasseur dans l'âme, il vouait une véritable passion pour le déterrage du blaireau et du renard.

Didier Babay enfin, un ami de 40 ans. Un chasseur passionné aussi. La bécasse n'avait que peu de secret pour lui. Didier, trésorier de l'AICA de juin 1990 à mai 1999 puis secrétaire de mai 1999 à juillet 2001 puis à nouveau trésorier jusqu'en juin 2005. 15 années au service de la chasse et des chasseurs.

Ils participaient tous les trois à l'organisation des fêtes de la nature que l'AICA pilotait de 2000 à 2010.

Voilà des bénévoles investis au sein de leurs associations. Les ACCA ont du mal à trouver des bénévoles pour organiser des manifestations ou pour s'occuper du petit gibier, ou encore pour piéger... des exemples à suivre.

En matière de chasse, la sécurité est une priorité.

Depuis le 5 octobre 2020, un arrêté prévoit le suivi d'une formation de remise à niveau sécurité pour tout chasseur ayant obtenu son permis de chasser avant le 4 octobre 2020.

Il a 10 ans pour satisfaire à cette obligation, soit au plus tard le 5 octobre 2030.

C'est pourquoi l'AICA a organisé une session de formation le 27 avril dernier à Saint Yrieix-les-Bois. 32 personnes ont participé pour une formation très axée sur la sécurité et oh ! combien importante. Elle était encadrée par Julie Teillard notre administratrice de secteur à la Fédération des Chasseurs de la Creuse et Stéphane Quinio, technicien fédéral. Merci à eux.

Une nouvelle session devrait être organisée au printemps prochain suivant les inscriptions.

La sécurité tient une place importante dans le nouveau schéma cynégétique départemental et elle doit tenir une place importante dans toutes nos actions de chasse. Il faut savoir que 4 accidents sur 5 viennent d'un manque de sécurité et en particulier du non-respect de l'angle de 30 degrés (on doit obligatoirement tirer dans un angle supérieur à 30°).

Deux aspects sécuritaires doivent être pris absolument en compte avant tout tir :

- Son environnement (route, maison, véhicule, collègue chasseur, autre utilisateur de la nature, risque de ricochets, tir fichant, pour ne citer que ceux-là ...)

- L'angle de 30 degrés (5 pas sur le côté et 3 pas en avant à gauche et à droite sur la ligne de tir), mesuré suivant les éléments de son environnement. L'excitation et le stress provoqués par l'éventuelle arrivée du gibier doivent être maîtrisés

La chasse fait partie de la vie rurale

Certaines associations écologistes jusqu'aboutistes ont dans l'idée « d'imposer un ordre nouveau au sein duquel tous les rapports ancestraux homme/animal ou homme/nature seront redéfinis, réinventés » comme le souligne Charles-Henri Bachelier dans son livre « les nouveaux prédateurs ».

De grâce, amis chasseurs, arrêter de publier sur les réseaux sociaux des photos d'animaux morts, des tableaux de chasse, des trophées. La chasse, c'est autre chose, c'est le plaisir des chiens, de la nature, du gibier. C'est la convivialité, ce sont les amis, les belles rencontres. C'est aussi participer à la vie rurale, planter des haies, réintroduire des populations, dialoguer avec les agriculteurs et les



forestiers chez qui nous chassons, parler avec les autres utilisateurs de la nature.

C'est faire comprendre que la chasse fait partie d'un tout indissociable. La chasse fait partie de la vie.

Il ne faut pas entrer en conflit mais expliquer qui nous sommes, pourquoi nous aimons la chasse, pourquoi nous sommes passionnés, ne pas hésiter à inviter à la découverte.

Nous devons être fiers d'être chasseur.

Faire connaître et faire comprendre devrait être notre nouvelle devise.

Jean-Luc Giraud Président de l'AICA la source de la Gartempe.

PINCE A CHATAIGNE EN BOIS

« Lo boueradour dins lo toupî ! »



Si le village du Faux a conservé le nom d'origine latine de l'arbre emblématique appelé longtemps « fayen » et devenu notre hêtre actuel, il est un autre arbre, le châtaignier, qui pendant de nombreuses générations lui a été associé et a constitué, jusqu'à peu, l'une de ses principales richesses lui fournissant un complément de revenus et une nourriture de base alternative. Son importance était telle qu'elle concernait l'ensemble de la population de la commune et fait singulier, alors qu'ils ne pouvaient exploiter ce fruitier compte tenu de la nature du sol et de l'altitude de leurs villages, les paysans du Bourg et de Pétilat disposaient tous d'un carré de terre nécessaire à sa plantation et à sa culture.

Comme on aime encore à l'imaginer, entre les bruyères et landes des pacages à moutons et la verdure en contrebas de pâturages humides, dans une mosaïque de parcelles ceintes de murs en pierres sèches, des spécimens majestueux et séculaires dévalaient leur frondaison sur les pentes abruptes s'étagant vers le hameau.

Utilisé dans la construction des chaumières comme bois d'œuvre pour les poutres et charpentes ainsi que pour la confection des lattis* sa valeur était avant tout constitué par celle de ses fruits dont une partie était destinée à la vente.

Les premières châtaignes avaient toujours un goût particulier. Cuites à l'eau entières dans le « toupi » en fonte suspendu à la crémaillère elles se consumaient jusqu'au lendemain et faisaient le bonheur des écoliers qui s'en remplissaient les poches et se les partageaient au cours des récréations.



Ce soir-là, et d'autres suivront, la pomme de terre est restée à la cave. Dans le « toupî » les châtaignes débarrassées de leur première peau cuisent lentement en attendant le blanchiment du « boueradour ». Sur la table, les bols remplis du lait encore tiède de la dernière traite les attendent pour le plus grand plaisir de la tablée familiale.

En cette après-midi d'automne fraîche et humide voisins et voisines sont en visite. Alors qu'on s'organise pour une partie de carte, une agréable odeur de châtaigne grillée monte de l'âtre. Dans la poêle trouée munie de son long manche que surveille et remue le chef de famille les fruits se noircissent, se craquellent puis s'ouvrent laissant apparaître une chair dorée à point. Il est grand temps de les verser dans un vieux « pallissou » avant la prochaine poêlée puis de les déguster accompagnés d'un cidre mis en fût il y a quelques jours et pétillant à souhait.

Noël et le jour de l'an arrivent enfin et la châtaigne se fait marron pour accompagner les volailles invitées bien malgré elles à ces festivités.

*Lattis : treillis de lattes de bois posé sur les poutres ou solives sur lequel on étalait un épais torchis fait d'argile (ou plâtre) et de paille.

La Saboterie de Peyrabout



Le sabot est apparu au XV^{ème} siècle. Il est utilisé dans les milieux populaires. A l'origine, il est entièrement en bois, fabriqué par le sabotier, qui avait sa cabane et son atelier dans les bois.



En 1904, les sabotiers étaient nombreux. On en recensait 104 dans le département de la



Creuse. Ils utilisaient les bois locaux, et chez nous principalement le hêtre. Un paysan usait environ de 4 à 5 paires par an.

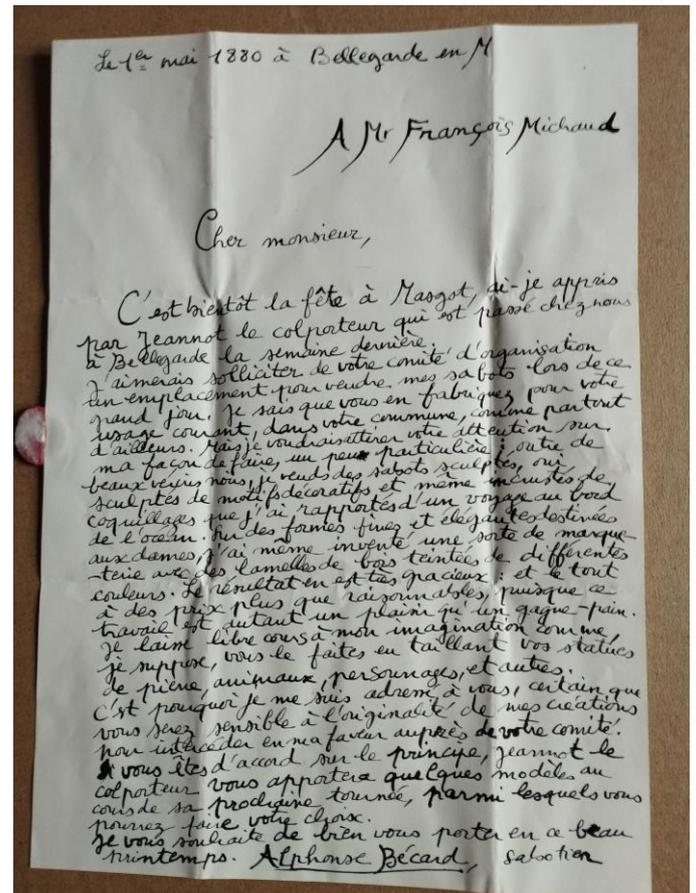
A Peyrabout, la saboterie c'est mécanisée peu après la grande guerre. « L'échoppe »* initiale a aujourd'hui disparue, il reste une partie du sol. Dans les années 1938, une dizaine de personnes travaillaient soit dans l'atelier, soit



dans les bois ou le transport. La production pouvait atteindre 50 paires par jour.

Dans les années 1970, l'activité a déclinée pour finir par s'arrêter.

Roland Auclair



François Michaud célèbre sculpteur du village de Masgot

*L'échoppe c'était le magasin ou l'on fabriquait et vendait les sabots

Petite commune de la
Creuse de 186 habitants

PEYRABOUT est devenu le village de la colère

ON A FERMÉ SON ÉCOLE... qui venait d'être remise à neuf !

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL JEAN-CLAUDE GOUDEAU)

«**M**ESSIEURS, j'ai une nouvelle très grave à vous apprendre ! » Marcel Guéry, le maire de la petite commune de Peyrabout, dans la Creuse, s'était dressé derrière la grande table rectangulaire, recouverte d'un tapis vert, du conseil municipal. Son premier adjoint, Albert Guyonnet, un cultivateur trapu, aux yeux malins, pensa en le dévisageant : « Il n'a jamais si bien mérité son surnom de Raimu ». La ressemblance avec l'acteur était frappante. Le même visage aux traits lourds, deux gros yeux mélancoliques.

Les autres conseillers municipaux levèrent vers leur maire un regard étonné. Il était solennel dans son costume



Mme CAUCHEL, l'institutrice : « JE N'AVAIS PLUS QUE CINQ ÉLÈVES... »

noir, ceint de l'écharpe tricolore, le cou serré par le col dur. Derrière lui, les portraits de tous les présidents de la République, depuis le président Doumergue jusqu'au général de Gaulle semblaient l'observer. Inconsciemment, il avait pris la même attitude qu'eux, celle des photos officielles.

Les autres hommes autour de la table étaient venus dans leur costume de travail. Les agriculteurs avaient encore leurs sabots. Adrien Valleron, le charbon qui passe pour le « bout en train » de la commune, en perdit lui-même le sourire. Il essaya tout de même de plaisanter :

— Eh, Marcel, qu'est-ce qui

Une perte tragique

Ce fut immédiatement un concert de protestations. Cette séance mémorable du Conseil municipal de Peyrabout se tenait le 24 septembre dernier. À l'issue de la réunion, le maire et cinq conseillers municipaux donnèrent leur démission pour protester contre cette décision « qui ne pouvait que contribuer à la lente asphyxie des campagnes creusoises... »

Il faut dire, pour justifier l'indignation du conseil municipal de Peyrabout, que l'école de la commune avait été remise à neuf grâce à une sub-

vention de 20 000 NF du ministère de l'Éducation nationale et que les travaux de réfection venaient d'être terminés pour la rentrée. Et ce même ministère de l'Éducation nationale, qui avait dégagé des crédits pour remettre l'école en état, décidait presque en même temps sa clôture.

Cela fait dix ans qu'on parle de fermer notre école, pour insuffisance d'effectifs, m'a expliqué le maire. Il n'y avait, en effet, que cinq élèves en tout dans notre école. D'année en année, j'arrivais

à obtenir de l'inspecteur d'Académie, que la décision de fermeture ne soit pas prise. Lorsque la subvention est arrivée, nous avons tous pensé que nous avions gagné la partie. Vous connaissez la suite. Pour nous, la perte de notre école est tragique. Nous avons déjà du mal à retenir nos jeunes, à lutter contre l'exode rural et cela ne fera que l'aggraver...

"Peyrabout va mourir !"

Peyrabout est une des plus anciennes communes de la Creuse. On conserve à la mairie des registres d'état civil écrits sur parchemin et qui datent de 1733. À cette époque, c'était le curé qui était chargé d'y inscrire les naissances, les décès et les mariages. Il y avait 600 habitants dans la commune. Il n'y en a plus que 186 maintenant.

Chaque année, de jeunes couples s'en vont s'installer à Montluçon, à Guéret ou même à Paris, poursuit le maire. Il y a cinq gardiens de la paix, originaires de Peyrabout dans la capitale. Peyrabout n'a pas donné que des agents de police à Paris. C'est avec ses petits cubes de granit, appelés « paquet de tabac » et que l'on tire des carrières de la région, qu'est pavée l'avenue des Champs-Élysées.

Maintenant Peyrabout va mourir, se lamente M. Marcel Guéry, qui est maire de la commune depuis 1945. Les jeunes vont dire : « A quoi bon rester ? puisqu'il n'y a même plus d'école ! »

Pourtant, le président de Gaulle a dit pendant son voyage dans la Lozère, qui se dépeuple également :

Les jeunes sont découragés

« Nous ferons tout pour vous retenir dans votre région ! » Alors, et ici, pourquoi ne fait-on rien ! »

— Si j'avais su qu'on supprimait l'école, je ne serais pas resté ici ! Maintenant, c'est trop tard. J'ai engagé trop de frais pour améliorer mon exploitation ; mais je conseillerais aux autres jeunes couples de s'en aller. Les enfants sont maintenant obligés de faire deux kilomètres à pied pour aller à l'école de Savenaz... L'institutrice de l'école de Peyrabout, Mme Vauchel, a été nommée dans un groupe scolaire de Guéret.

— Je comprends la décision du ministre, m'a-t-elle dé-

claré. Alors qu'il y a pénurie d'institutrices, il était anormal de mobiliser un professeur pour cinq élèves ! Mais il est tout de même stupide d'avoir accordé une subvention pour remettre l'école en état juste avant de la fermer...

Peyrabout est devenu le village de la colère !

— Si la démission de notre maire et de cinq conseillers municipaux ne suffit pas, disent les habitants, nous irons jusqu'au bout ! Nous ferons des barrages sur les routes. Nous irons manifester à Guéret, s'il le faut... Nous ne voulons pas que notre village meurt. Nous ne voulons pas que notre école toute neuve reste déserte !



Le maire, Marcel GUÉRY, surnommé Raimu : « NOUS IRONS JUSQU'AU BOUT POUR SAUVER NOTRE ÉCOLE ! »

SOUVENIRS D'ANTAN

Le vendredi 6 octobre 1961, un article en double page paraissait dans le quotidien « L'Aurore » relatif à la fermeture de l'école de Peyrabout.

Lors de la séance du conseil municipal du 24 septembre 1961 le maire Marcel Guéry, en place depuis 1945, faisait part à ses conseillers de cette décision ministérielle de l'Éducation Nationale. Elle intervenait alors que les travaux de rénovation de l'école venaient juste de se terminer à l'aide d'une subvention de 20 000 NF (nouveaux francs) accordée par ce même ministère.

L'école fonctionnant en sous-effectifs depuis longtemps, il fallait s'attendre à une telle décision.

Pour monsieur le maire, Marcel Guéry, cette décision signait « l'arrêt de mort » du village.

La désertification des campagnes creusoises avait déjà commencé. Un exode rural vers les villes de Guéret, de Montluçon et même de Paris était en marche.

En signe de protestation, le maire et cinq de ses conseillers donnaient leur démission. Lors d'une élection complémentaire, Raymond Juillet était élu maire cette année-là.

COMME LE VEUT LA TRADITION

Pas de candidats officiels pour les élections à Peyrabout

Mais on votera quand même dimanche pour élire le nouveau conseil

GUERET. — Jamais élections municipales n'auront fait couler autant d'encre. Les colonnes des journaux regorgent de listes et, en Creuse, il n'est pas rare de voir s'en constituer plusieurs dans des communes très modestes, comme à Saint-Yrieix-les-Bois, par exemple. Or l'on en compte trois pour... un peu plus de trois cents habitants ! Les candidats ne manquent pas non plus et, à Mazeyrat, ils étaient treize à vouloir figurer sur la liste sortante alors qu'il n'y a que onze sièges à pourvoir.

Il est vrai que cette campagne électorale est plus animée que d'ordinaire : le ton a été donné par la capitale où la compétition est âpre. Un Creusois est d'ailleurs dans la course : Georges Sarre, candidat officiel du P.S., originaire de Chénérailles où ses parents résident toujours (1).

Cette agitation n'a pas atteint Peyrabout, le village dans les collines, qui continue de vivre le plus sereinement du monde, indifférent aux cris et chuchotements d'une campagne qui a donné la fièvre aux Français.

PAS D'AFFICHES ELECTORALES

En cette belle matinée de printemps, seul le ronron d'un rouleau compresseur des Ponts et Chaussées, qui tapisse la route d'une couche de bitume, vient troubler la quiétude du bourg. Le soleil fait luire les toits bleus et le clocher d'ardoise de l'église, tandis que les bois alentour, desséchés par l'hiver, commencent à reverdir.

Rien ici ne signale que nous sommes à trois jours des élections : pas de panneaux d'affichage, pas de tracts ni de slogans peints nuitamment sur les murs de pierre grise des granges. Seule l'affiche officielle de la préfecture convoquant les électeurs et électrices aux élections municipales, des 13 et 20 mars, et apposée dans le « placard » grillagé à l'entrée de la mairie, rappelle aux habitants de Peyrabout qu'ils devront, dimanche, se rendre aux urnes. Cette absence d'affiches électorales, personne ne s'en étonne à Peyrabout, car depuis longtemps déjà, pour les municipales, il n'y a pas de liste. Autrement dit, pas de candidats pour briguer les onze sièges de conseillers municipaux.

« Les gens s'en trouvent bien, explique M. Raymond Juillet, le maire. Alors on continue. Car vous savez, ici, c'est une grande famille où règne une parfaite entente. Des listes, ça risque de faire des mécontents. On préfère s'en passer, et ce n'est pas plus mal ».

Une tradition

La tradition de ne pas faire de liste aux municipales remonte à une quinzaine d'années. En 1965,

la municipalité sortante, issue d'une élection complémentaire intervenue à la suite de la démission de cinq conseillers qui voulaient ainsi protester, contre la fermeture de l'école, avait à sa tête M. Juillet : « A cette époque, se souvient-il, je n'ai pas voulu m'en aller car j'estimais qu'il y avait beaucoup de travail à faire dans la commune. Des routes à goudronner (9 kilomètres), l'eau à installer, la place publique à aménager, le clocher de l'église à réparer, la bascule à remettre en état. Pendant quatre ans, nous avons fait ce que nous avons pu. Lorsque l'échéance de 1965 est arrivée, j'ai voulu me retirer. Mes activités professionnelles me prenaient trop de temps ».

Mais M. Juillet ne se doutait pas que tout le village allait le contraindre à garder son écharpe. La veille du scrutin, ses concitoyens vinrent à la mairie le prier de rester. Pressé de toutes parts, Raymond, comme on l'appelle familièrement, accepta un nouveau mandat à condition qu'il n'y ait pas de liste et que chacun vote en toute liberté. C'était inhabituel, mais comme les électeurs de Peyrabout voulaient garder leur maire, ils accédèrent à son désir. Pour la première fois, il n'y eut pas de candidature officielle à Peyrabout. Les bulletins blancs étaient remis à chaque électeur qui inscrivait le nom de son choix. « Tous les élus ont accepté, souligne M. Juillet. Au second tour, on a fait quand même une liste avec les gens qui avaient récolté des voix.

« Ceux qui en obtinrent le plus complétèrent le Conseil. Depuis



A gauche : M. le Maire : « Si les électeurs l'exigent une nouvelle fois. » — A droite : seule l'affiche de la préfecture rappelle que l'on est en période électorale.

Depuis cette fermeture, une tradition particulière faisait jour sur la commune de Peyrabout, à savoir l'absence de liste aux élections municipales sans candidat officiel. Un article paru le 11 mars 1977 relatait cette particularité.

Ainsi, Raymond Juillet sera maire de Peyrabout jusqu'en 1983. Roland Suchaud lui succédera jusqu'en 1996. L'actuel maire, Jean-Paul Brignoli est élu depuis cette date.

La commune de Peyrabout présente une stabilité au niveau du 1^{er} magistrat de la commune en n'ayant seulement connu que 4 maires depuis 1945.

Peyrabout est l'une des plus anciennes communes de la Creuse. On retrouve des registres de l'État-Civil écrits sur des parchemins datant de 1735. À cette date le village comptait 560 habitants. Il n'en restait que 186 en 1961 et 156 au dernier recensement de 2021.



Peyrabout : la fièvre électorale ne s'est pas emparée du bourg



INFOS PRATIQUES

Mairie : ouverture le mardi et le jeudi de 14h à 18h.

En dehors de ces horaires un répondeur est à votre disposition : 05.55.81.10.60.

Adresse mail : mairie.peyrabout@wanadoo.fr

Site internet : <https://peyrabout.fr>

Le Maire : permanence, le mardi et le jeudi de 15h00 à 18h00.

Pour le joindre à son domicile, composez le 05.55.80.07.16

En son absence un répondeur est à votre disposition.

Les Adjoints : Didier Roger : 05 87 56 11 30

Rémy Robin : 06 88 91 81 07

DECHETERIE GUERET : Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h30. Pour tous renseignements, téléphoner au 05.55.52.96.16

DECHETERIE SARDENT : Horaires d'ouverture : le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 9h à 12h ; fermée le lundi, le jeudi et le dimanche.

ADDITION EAU POTABLE : compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Pour tout problème appeler le numéro d'astreinte de la CAGG au 06 17 12 99 89

SAMU : 15

Sapeurs-Pompiers : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Gendarmerie Ste Feyre : 05.55.62.40.05

ERDF : 0.810.333.323

Trésorerie Guéret : 05 55 52 42 72

Hôpital de Guéret : 05.55.51.70.00

LOCATION SALLE POLYVALENTE

- Gratuite pour les associations de la commune,
- 60 € pour les habitants de la commune,
- 150 € pour les personnes extérieures à la commune,
- Voir conditions sur le site internet de la commune : <https://peyrabout.fr>

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Tous les quinze jours, voir le calendrier d'Evolis 23. Pour Pétillat, le lundi les déchets recyclables et mercredi les déchets ménagers. Pour le reste de la commune les deux conteneurs le même jour, le lundi.

TRANSPORTS (circuit départemental)

Bus pour Guéret, chaque mercredi à 13h30, retour vers 17h.

Chaque samedi à 9h – retour à 12h.

TAD Agglomération Grand Guéret

Espace mobilité au 05.55.51.91.91

Site internet : www.grandgueretmobilite.fr

BIBLIOTHEQUE Multimédia du Grand Guéret

8, Avenue Fayolle 23000 Guéret

05.87.63.00.08 www.bm-grandgueret.fr

LA QUINCAILLERIE NUMERIQUE

22, Av Charles De Gaulle 05.55.41.45.13

contact@laquincaillerie.tl

Directeur de la publication : Jean Paul Brignoli

Mise en page, impression : mairie de Peyrabout

IPNS